



CONNAISSEZ-VOUS LE RECYCLAGE ?

L'objectif de ce processus est de **transformer les déchets**, qu'ils proviennent des ménages ou des entreprises, en matières premières recyclées **afin de les réutiliser dans la fabrication de nouveaux produits**. Ce processus inclut plusieurs étapes : démantèlement, tri, préparation, extraction et purification des déchets. **La collecte sélective et les déchetteries facilitent le tri et le recyclage des déchets.**

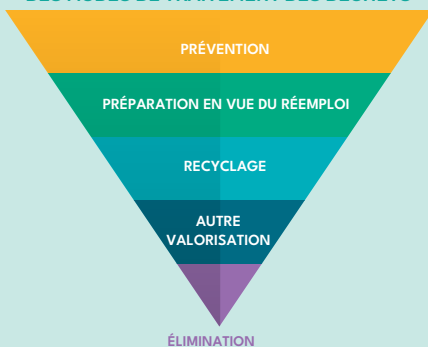
LE RECYCLAGE, OUI MAIS QUAND ?

L'Union Européenne a instauré une **hiérarchisation des méthodes de gestion des déchets**, donnant la priorité aux approches respectueuses de l'environnement.

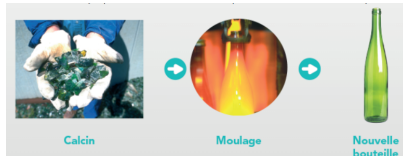
En amont, avant même d'envisager le recyclage, la prévention et le réemploi sont privilégiés : **un déchet évité n'a pas à être traité.**

Toutefois, si l'on doit choisir entre le recyclage, la valorisation énergétique ou l'élimination, **le recyclage est favorisé car il contribue à la préservation des ressources naturelles.**

HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



EXEMPLES



LE RECYCLAGE



LES ACTEURS DE LA DÉMARCHÉ

Le recyclage est soutenu par divers acteurs, dont les **éco-organismes**, des entités privées sans but lucratif mandatées par l'État pour gérer la fin de vie des produits. Ils aident notamment les fabricants, distributeurs et importateurs à prendre en charge la gestion des déchets de leurs produits au travers de la **Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)** et à **adopter des pratiques plus durables**.

En France, ces organismes doivent atteindre trois objectifs principaux :

- **Responsabiliser les fabricants** à la gestion de la fin de vie de leurs produits et aux coûts associés et les inciter à s'engager dans des démarches d'écoconception,
- **Développer le recyclage de certains déchets et augmenter les performances de ce recyclage** au regard de trois exigences du développement durable (environnement, économique et sociale),
- **Redistribuer les contributions reçues** des fabricants aux collectivités

En France

EN
2019

QUELQUES
CHIFFRES

1,6 millions de tonnes d'émissions de CO2 évitées grâce au recyclage des emballages ménagers, soit l'équivalent de **762 000 voitures** en moins en circulation pendant un an.

25 milliards de litres d'eau économisés grâce au recyclage des papiers, soit la consommation de **455 000 habitants**.

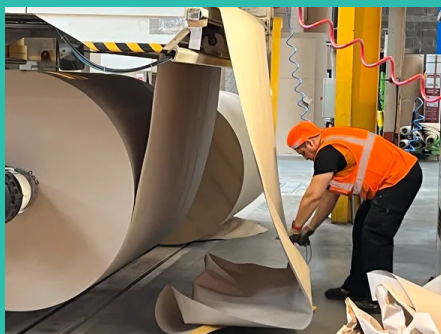
734 kt d'aluminium ont été collectées en vue du recyclage soit l'équivalent de **73 Tours Eiffel**. Cela a permis d'éviter environ 11 TWh de consommation d'énergie fossile, soit l'équivalent d'une ville comme Lille.



ACTEURS DU TERRITOIRE

Nous avons la chance d'avoir en Haute-Vienne des **acteurs engagés dans le recyclage du carton**, comme les entreprises **Lacaux et Smurfit**, situées sur le territoire du SYDED.

Elles se distinguent par leur **expertise dans la production de papier et de carton ondulé** à partir de matières recyclées.



Lacaux et Smurfit **collectent, trient et nettoient les cartons usagés pour les transformer** en pâte à papier, utilisée pour fabriquer de nouveaux produits en carton. Cette méthode **réduit la consommation de ressources naturelles et les émissions de CO2**.

Leur présence **créé des emplois locaux et soutient l'économie circulaire** en réduisant les déchets et en préservant les ressources et l'environnement.

SOURCES

<https://www.reemploi-idf.org/comprendre-le-reemploi-solidaire/>
<https://optigede.ademe.fr/demarche-territoriale-economie-circulaire-axe-2>
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20191030_DP_Recyclage.pdf
https://bibliothec.ademe.fr/ged/6864/bilan_recyclage_en_france_2019_011767.pdf
<https://www.sytom36.fr/>



SYDED
HAUTE-VIENNE
tous **écocitoyens** !

